ACTICE Conseil

SOLUTION 1

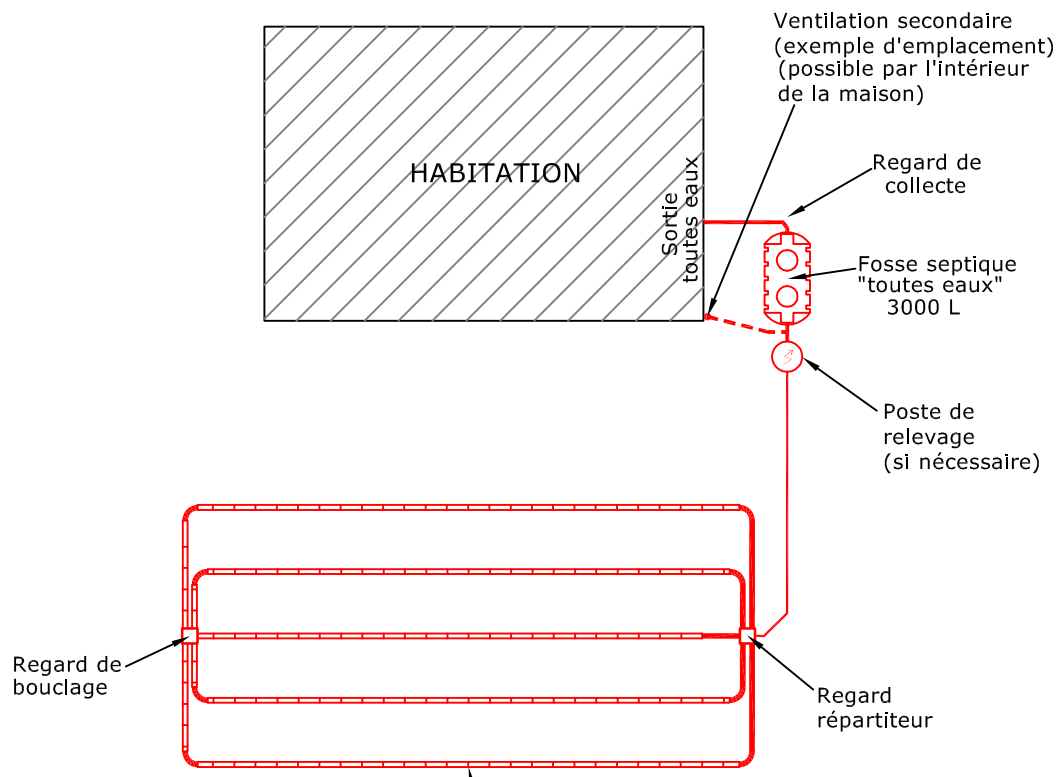

Tranchées d'épandage des eaux usées (5 x 10 m.l minimum suivant DTU 64.1)
dimensions conseillées: 5 x 15 m.l pour 5 pièces principales
Profondeur conseillée : -0,35 à 0,45 m. côté répartiteur
Distances: > 5 m de l'habitation
> 3 m des limites de propriété et des arbres

SOLUTION 2

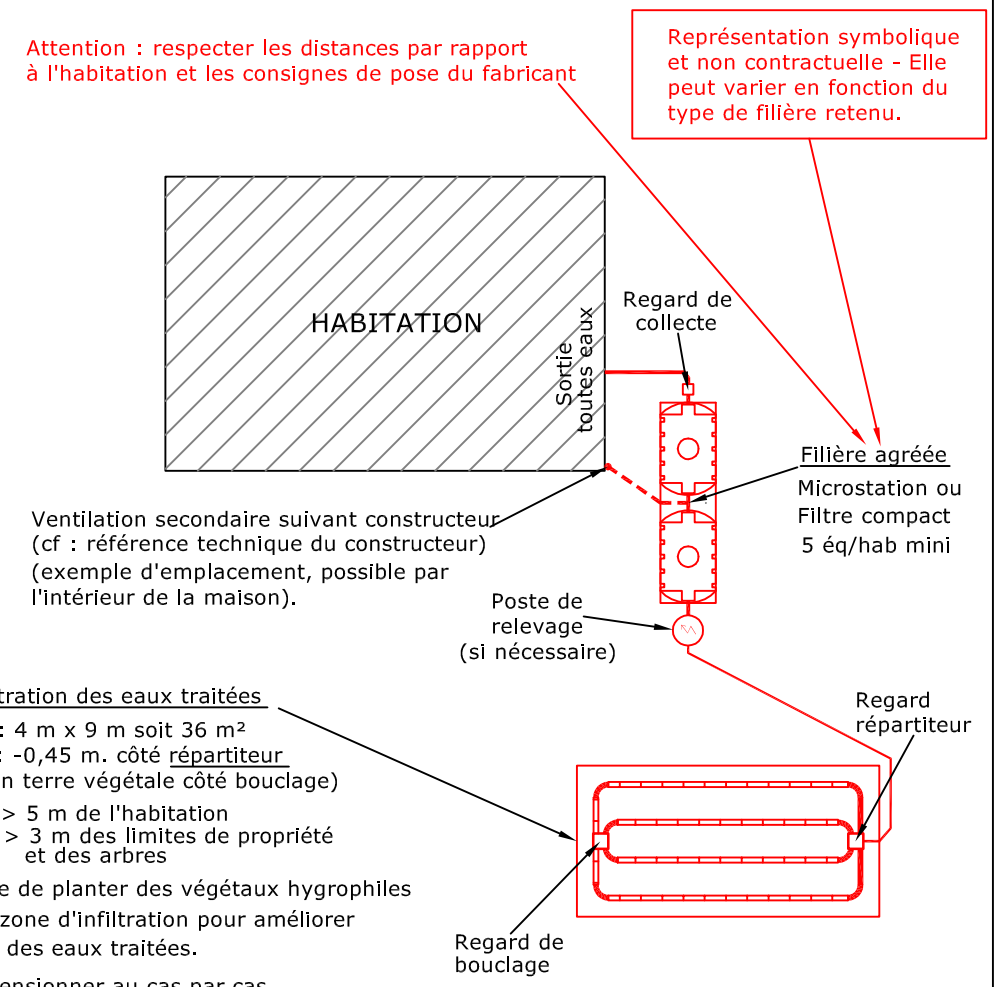

Zone d'infiltration des eaux traitées
dimensions: 4 m x 9 m soit 36 m²
Profondeur: -0,45 m. côté répartiteur
(recharge en terre végétale côté bouclage)
Distances: > 5 m de l'habitation
> 3 m des limites de propriété et des arbres

Il est possible de planter des végétaux hygrophiles autour de la zone d'infiltration pour améliorer la dispersion des eaux traitées.

à dimensionner au cas par cas

ATTENTION : suivant la profondeur réelle des sorties d'eaux usées et suivant les caractéristiques techniques de la "Filière agréée" une dalle de répartion ou un poste de relevage en amont de celle-ci devra être installé.
Toutes les "filières agréées" n'acceptent pas la même hauteur de remblai au dessus.
(cf : données techniques du constructeur)

Projet de lotissement de 9 lots de terrains à bâtir

Solutions proposées pour l'assainissement non collectif

(sur une base de 5 pièces principales soit 4 chambres + 1 pièce principale)

Chaque projet devra être adapté en fonction de l'implantation de l'habitation et de la capacité d'accueil réelle

Echelle : 1 / 200e

(Représentation non contractuelle)

Légende:

- Tuyaux de raccordement
- Tuyaux d'épandage
- Existant
- Pluvial
- TN Terrain naturel
- (S) Sondages pédologiques
- (T) Tests de perméabilité

Communauté de communes de Pont Audemer / Val de Risle

Propriété de :
Société AMEX Lotisseur Aménageur
Chemin du Château d'Eau
"Les Marettes"
27290 APPEVILLE-ANNEBAULT

Références cadastrales:
Section 000 B 01 parcelles n°305-307-311

DATE:	Edition:	N° feuille:
17/01/2022	1	2/2

PLAN N°: S-2737